



Reconstitution des capitaux propres de la Société Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Ormes, le 10 novembre 2014

La Société a procédé en 2012 à la signature d'accords visant à renforcer ses fonds propres et à financer la poursuite de son activité (cf. communiqué de presse de la Société en date du 17 septembre 2012 « Accords avec les partenaires financiers et industriels du Groupe en vue d'assurer la pérennité de l'activité »).

Ainsi qu'il était prévu dans les accords précités, la Société a procédé, le 8 octobre dernier, en raison de la cession par la Société de 100% des actions de la société Vergnet Hydro, au remboursement anticipé partiel d'OC2 pour Bpifrance Participations et Nass&Wind et à un remboursement anticipé total d'OC2 pour Monsieur Marc Vergnet pour un montant total de 3.235.000 euros.

Dans le prolongement de ces opérations et aux fins de reconstitution des capitaux propres de la Société, permise par ailleurs par l'enregistrement du résultat net de l'année 2014 impacté positivement par la cession de la Société Vergnet Hydro, le Directoire, suivant autorisation préalable du Conseil de Surveillance de la Société, a décidé, de convoquer les Assemblées Générales de la masse des porteurs d'OC1 et d'OC2 ainsi qu'une Assemblée Générale Extraordinaire de ses actionnaires, auxquels seront proposées les opérations suivantes :

- une réduction de capital pour cause de pertes d'un montant de 5 347 946,34 € par réduction du nominal de 0,40 € à 0,02 €,
- la signature d'un avenant au Contrat d'émission d'OC1 au profit de Bpifrance Participations et de Nass&Wind afin de préciser les modalités générales de conversion des OC1 et en particulier la conversion de 6.755.000 OC1 avant le 31 décembre 2014 à hauteur de 4.552.073 OC1 pour Bpifrance Participations et à hauteur de 2.202.927 OC1 pour Nass&Wind ;
- la signature d'un avenant au Contrat d'émission d'OC2 au profit de Bpifrance Participations et de Nass&Wind afin de modifier les montants de remboursement des échéances des OC2 pour tenir compte de leur remboursement anticipé partiel et de préciser les modalités générales de conversion des OC2 ;

Bpifrance Participations et Nass&Wind après conversion de 6.755.000 OC1, détiendront respectivement 47,73% et 20,53% du capital et des droits de vote pour un flottant de 31,06% (contre respectivement 38,30%, 14,73% et 45,97% du capital et des droits de vote à ce jour).

L'ensemble de la documentation préparatoire à l'Assemblée Générale des actionnaires sera publié sur le site de la société (www.vergnet.com) dans les délais prescrits par la loi. Les masses des obligataires seront convoquées nominativement.

À propos de Vergnet SA

Le Groupe Vergnet est le spécialiste de la production d'énergies renouvelables : éolien, solaire, hybride. Fort de technologies uniques, le Groupe a développé l'Hybrid Wizard, un système hybride pilotant en temps réel la part d'énergies renouvelables injectée sur le réseau électrique en garantissant sûreté et sécurité de fonctionnement pour les réseaux insulaires ou isolés. Le Groupe a installé 900 éoliennes. Il est présent dans près de 35 pays et regroupe 221 collaborateurs en 11 implantations. Vergnet est coté sur Alternext depuis le 12 juin 2007 (FR0004155240 – ALVER).

Contacts

Groupe Vergnet
Secrétaire Général
Henri-Luc JULIENNE
Tél : 02 38 52 59 92
hl.julienne@vergnet.fr

Actifin
Relations Analystes/ Investisseurs
Ghislaine GASPARETTO
Tél : 01 56 88 11 11
ggasparetto@actifin.fr